



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5458

Approbation d'une convention d'objectifs entre l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et l'association Les Nouvelles Subsistances –2020-2021-2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020
DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5458 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS
ENTRE L'ETAT, LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,
LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LES
NOUVELLES SUBSISTANCES –2020-2021-2022
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Structure unique dans la politique culturelle de la Ville de Lyon, les Subsistances occupent depuis 2001, une place centrale dans l'accompagnement, la recherche, la création et la diffusion en théâtre, danse, musique, cirque et arts numériques.

A la fois laboratoire de création, lieu de pratiques et de diffusion artistiques, Les Subsistances ont vu naître et ont accompagné de nombreux artistes.

Dirigée de 2003 à 2019 par Guy Walter et Cathy Bouvard, l'association les Nouvelles Subsistances a porté un projet de laboratoire international de création et de pratiques artistiques axé sur la recherche de nouveaux langages de l'art et de la pensée, l'expérimentation artistique dans les différents domaines de la création, l'accueil d'artistes, la présentation publique des œuvres et l'incitation à la découverte du public le plus large possible.

La saison dernière, les Subsistances ont accueilli 81 000 spectateurs-trices, participant-es aux ateliers ou aux manifestations culturelles, accompagné 109 compagnies en résidence et proposés 131 dates de représentations.

Fin 2018, le Conseil d'administration de l'association a lancé un appel à candidatures pour une nouvelle direction, qui a fait l'objet d'un vif intérêt des professionnels au niveau national et même international. Stéphane Malfettes a été choisi par l'association.

Les Nouvelles Subsistances et la Ville de Lyon - premier financeur de la structure -, qui ont associé la Région et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes également parties prenantes.

Stéphane Malfettes s'est engagé à mener un projet artistique et culturel d'excellence à la portée de tous avec en principaux objectifs:

- La poursuite de l'accueil de la scène contemporaine dans toute sa diversité : théâtre, danse, musique, cirque, arts visuels et numériques et en particulier les projets qui bousculent les habitudes des spectateurs. Les Subsistances favorisent à la fois la révélation de talents régionaux et la consécration de figures internationales.
- Le développement de la dimension internationale du projet par l'accueil d'artistes étrangers et la mise en œuvre de projets de coopération
- Le renforcement de la collaboration quotidienne avec l'ENSBA et plus largement avec les écoles supérieures.

- L'affirmation de positionner les Subsistances comme partenaire accueillant de structures culturelles lyonnaises : en 2020, la biennale BIE du GRAME, le Mirage festival, Lyon BD festival, les Assises Internationales du Roman, les utoPistes, les Nuits de Fourvière, le Marché Gare, la Biennale de la danse.
- Une ouverture à tous les publics : les Subsistances proposent aux publics de tous âges et de toutes catégories sociales des expériences artistiques à chaque étape de création (ateliers, chantiers, débats, répétitions publiques...) et notamment dans le domaine des pratiques amateurs.

Le projet développé par l'association rejoint la politique culturelle de la Ville qui souhaite favoriser l'émergence de la création contemporaine en permettant aux artistes de trouver à Lyon un cadre d'accueil représentant un label de grande qualité et au public lyonnais de découvrir de nouvelles formes esthétiques, notamment en matière d'arts vivants.

La Ville de Lyon soutient le projet des Nouvelles Subsistances par la mise à disposition de locaux situés 8 bis, quai Saint-Vincent dans le 1er arrondissement et par une subvention de fonctionnement inscrite au budget primitif de la Ville qui s'élève, pour l'année 2020, à un montant de 1 376 000 €

L'association est également soutenue par l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce partenariat se concrétise par la signature d'une convention d'objectifs triennale (2020-2022) jointe au présent rapport entre l'association Les Nouvelles Subsistances et l'Etat, la Région et la Ville de Lyon.

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1- La convention triennale d'objectifs entre l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et l'association Les Nouvelles Subsistances est approuvée.

2- Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document et le mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER